

## Aide pour culture juridique

Par **CharlotteB**, le **04/04/2013** à **22:04**

Bonjour,

Voilà je ne suis pas douée pour le moment, je pense, en droit.

Je ne veux pas abandonner car cela me plait, et que je ne veux pas quitter des cours qui m'intéressent, et poursuivre mes ambitions.

J'aimerais si possible être plus cultivée, que ce soit en actualité juridique ou politique, économique, sociale.. Enfin, une actualité générale.

Malheureusement je regarde très peu la télé, écoute peu la radio, et lis encore moins la presse.

Je crois qu'il existe des magazines d'actualités par mois ou semaines, mais pouvez vous me confirmer cela, et si oui, me conseiller quel est celui le plus adapté pour mon cas ?

Aussi si vous regardez ou connaissez des émissions tv juridiques ou générales, susceptibles d'être compréhensibles très facilement, et disponibles en replay ou sur internet, pouvez vous m'en informer ?

Merci d'avance de vos réponses

Par **Thibault**, le **04/04/2013** à **23:41**

Bonjour !

En quelle année es-tu ?

La culture "juridique" se fait sur le temps: souvent il s'agit de faire ce que les autres ne font pas: approfondir dans les bouquins. Les ouvrages généraux permettent souvent de revenir aux grands principes: je pense par exemple en pénal au grands arrêts du droit pénal, idem pour le GAJA, ou encore les bouquins d'intro générale au droit qui recèlent de pure "théorie" très souvent extrêmement intéressante.

D'une façon générale, essayer d'être curieux quand tu lis un cours, regarder les définitions et suivre ainsi le dictionnaire juridique, ça peut être sympa. Ou bien lire les commentaires de doctrines possiblement donnés en ref dans tes cours... même si à ce niveau c'est parfois ardu... surtout si tu es en L1/L2 :)

Si tu en es à ce niveau, il y a la semaine juridique (jurisclasseur général) qui peut être intéressante: parle des réformes etc. Ça sera peut-être surtout du droit privé, mais bon, nul n'est parfait !

:)

Par **Emphyteoticos**, le **18/09/2013 à 16:21**

Je vous propose de lire un livre de Jean Carbonnier, "Flexible droit".

C'est une compilation d'articles de l'auteur, donc qui peut se lire aisément, et l'auteur, grand civiliste, traite de sujets insolites, pour le moins, inhabituels. (tel que le sommeil et le droit, par ex.).

L'auteur a son style propre; et traduit son immense culture juridique, dont vous pourrez bénéficier.

Par **Booker**, le **18/09/2013 à 21:58**

[citation]souvent il s'agit de faire ce que les autres ne font pas: approfondir dans les bouquins[/citation]

Si l'on veut apprécier ses études de droit il ne faut pas étudier le droit comme si l'on était au lycée. Là, il s'agit de voir au-delà de ce que le cours nous donne à voir, de s'ouvrir à un monde, de découvrir des horizons qui nous étaient jusqu'alors inconnus.

Lire le droit, c'est être sans conteste un étudiant qui mettra toutes les chances de son côté. De plus, tu remarqueras rapidement que tu manipuleras aisément des concepts juridiques, tu penseras en juriste avec une certaine aisance, bref, tu n'apprendras pas le droit : tu le feras tiens.

Cordialement.